**Note à l’intention de l’animateur**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Module 3 : Mesures pour ratifier la Convention** |
| Séquences de la session | * Présentation * Questions & réponses * Activité de groupe |
| Durée totale | 1 heures et 20 mn   * 30 mn : présentation et discussion * 50 mn : activité de groupe |
| Matériel de formation | * Diaporama sur les mesures pour ratifier la Convention * Note à l’intention de l’animateur (cette note) * Notes * Activité de groupe |
| Supports documentaires pour l’animateur | * Concernant les sources, références et sites web utilisés, voir la dernière diapositive dans le diaporama du module 3 * *Formation aux droits de l’homme : Guide de formation à l’intention des professionnels adultes, Série sur la formation professionnelle N°* 6 * Concernant les techniques de formation, notamment un ensemble de méthodes pour rompre la glace, voir la documentation SMEF HCDH |
| Documents pour les participants | * Diaporama (imprimer 4 diapositives par page) * Convention relative aux droits des personnes handicapées |
| Supports documentaires pour les participants | * Convention relative aux droits des personnes handicapées * De l’exclusion à l’égalité : Réalisation des droits des personnes handicapées - Guide à l’usage des parlementaires : la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole additionnel (HR/PUB/07/6) * A/HRC/10/48 |

**Objectifs d’apprentissage (compétences, connaissances et attitudes)**

A l’issue du module 3, les participants pourront :

* Répondre aux questions fondamentales concernant les obligations juridiques nationales et internationales pour pouvoir ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

**Approche du module 3**

Le module 3 se concentre sur la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif. La ratification – au niveau national ou international - soulève des questions techniques et procédurales souvent ignorées. Toutefois, étant donné qu’environ 90 Etats n’ont pas encore ratifié la Convention, et que davantage doivent encore ratifier son Protocole facultatif, il est important d'aborder cette question ici. Le module entend sensibiliser à la procédure de ratification et à ses implications, et ainsi démythifier le processus. De plus, il devrait également susciter la réflexion sur les moyens d’aboutir à une ratification - tant pour les organisations non gouvernementales (ONG) qui souhaitent s’engager en sa faveur que pour les fonctionnaires gouvernementaux qui songent à promouvoir la ratification en interne.

**Conseils généraux**

* L’animateur devra forcément adapter le matériel à l'auditoire et au contexte national ou régional. Le diaporama et les notes sont fournis comme base sur laquelle l'animateur peut construire un programme de formation qui réponde aux exigences et spécificités des participants. Il n’est pas utile de suivre la présentation et les notes à la lettre !
* Les notes contiennent quelques exemples pratiques ; cependant, en préparant sa présentation, l'animateur aura d'autres exemples à portée de main, fondés sur ses propres expériences et recherches, qui prennent en compte la situation et les sources d'information nationales et régionales.
* L’animateur encouragera le plus possible la discussion et les échanges.

**Diapositives spécifiques**

* Diapositive 1 – titre.
* Diapositive 2 – objectifs et déroulé du module.
* Diapositive 3 – donne une définition élémentaire du terme "ratification". « Le consentement à être lié » par un traité peut être exprimé par la « ratification », l’ « adhésion » ou la « confirmation formelle », selon le type d’entité (Etat ou organisation d’intégration régionale) qui donne son consentement à être liée, et aussi selon la constitution du pays en question. Cependant, nous suggérons à l'animateur de ne pas rentrer dans le détail dans cette diapositive. Par contre, le terme « ratification » est utilisé dans la diapositive 3, dans un sens général pour signifier « consentement à être lié », de façon à éviter d'être trop technique. Si les participants sont des juristes, l’animateur peut alors modifier cette diapositive et aborder l'aspect plus technique.
* Diapositive 4 – présente l'état des ratifications et *devra être à jour lors de la formation, en tenant compte des nouvelles ratifications.* L’état des ratifications est disponible sur : http://treaties.un.org/Pages/Treaties.aspx?id=4.
* Diapositive 5 - entend encourager les participants à penser à toutes les diverses parties prenantes qui pourraient et devraient s'impliquer dans le processus de ratification nationale et/ou internationale.
* Diapositive 6 – se concentre sur certains des facteurs qui peuvent concourir à la ratification. Dans de nombreux pays, les groupes de pression qui émanent de la société civile constituent un élément crucial. Toutefois, certains pays décident d'une consultation nationale, et parfois même d’une analyse nationale des lois et politiques pour déceler les lacunes, avant de décider de ratifier ou non.
* Diapositive 7 - montre combien les pays de droit romain et les pays de *common law* ont des approches différentes de la ratification nationale. Il est important de souligner que, même à l'intérieur d'un système juridique (droit romain ou *common law*), les approches peuvent grandement différer et c’est pourquoi chaque participant doit comprendre son propre système, si ce n'est pas déjà le cas. Cette diapositive peut sembler un peu technique à certains (par exemple certains participants ne sauront pas s'ils ont un système de droit romain ou de *common law*). Cependant, ce qui compte pour les participants, c'est de comprendre le processus de ratification nationale, s'ils souhaitent jouer un rôle et il est donc primordial que l'animateur l'explique.
* Diapositive 8 – présente les différentes options qu'a un pays pour exprimer son consentement à être lié par la Convention au niveau international. Ceci peut paraître confus à plusieurs participants. Par exemple, certains se demanderont pourquoi un pays « signe» puis « ratifie » la Convention, alors qu'un autre y "adhère" et ils peuvent s’interroger sur la différence entre ces notions. L'animateur doit se préparer à ces questions, ce qui peut impliquer d'examiner les constitutions nationales du pays ou de la région où la formation a lieu.
* Diapositive 9 – explique les termes « déclarations » et « réserves ». Il est conseillé à l’animateur de : (a) recourir à des exemples pour aborder cette question – plusieurs exemples sont fournis mais l’animateur cherchera à donner des exemples du lieu, si nécessaire ; (b) souligner que les réserves sont à bannir !
* Diapositive 10 – examine l’incidence de la ratification internationale sur différents pays. Là encore, la chose est compliquée et beaucoup de participants seront surpris d'apprendre que la ratification a des effets différents selon les pays. Certains participants peuvent se demander si, après ratification, ils peuvent forcer le gouvernement à respecter la Convention. Cela dépendra d’un pays à l’autre et l’animateur se préparera pour pouvoir fournir une réponse en relation avec le lieu.
* Diapositives 11-16 - établissent les étapes ou suggestions nécessaires, à l'intention des différents acteurs qui souhaitent apporter leur soutien à la Convention.
* Diapositive 17 – offre des sources d’informations complémentaires.